

## BUS

La ligne **Aléop 313** Nantes - Saint Philbert de Grand Lieu Express dessert le parc d'activités de Tournebride. L'arrêt de bus est situé à l'entrée du parc.

### Matin (entre 6h et 9h30)

- 6 départs depuis Nantes (Les Bourdonnières)
- 7 départs depuis Saint Philbert de Grand Lieu
- 6 départs depuis Corcoué sur Logne *en passant par Saint Philbert de Grand Lieu*

### Soir (entre 16h et 21h)

- 6 départs vers Nantes
- 7 départs vers Saint Philbert de Grand Lieu
- 8 départs vers Corcoué sur Logne / La Limouzinière *en passant par Saint Philbert de Grand Lieu*

Le Transport à la Demande est un service complémentaire du Réseau Aléop' pour les déplacements sur Grand Lieu Communauté et Sud Retz Atlantique. Sur le parc de Tournebride, l'arrêt TAD est situé à l'entrée du parc.



[Fiche horaires sur le site Aléop](#)

[www.aleop.paysdelaloire.fr](http://www.aleop.paysdelaloire.fr)



[Plus d'informations sur le transport à la demande](#)

## COVOITURAGE



Pour partager son trajet quotidien avec un passager ou un conducteur, vous pouvez vous rendre sur la plateforme de covoiturage de votre choix. Un parking dédié au covoiturage est placé à l'entrée du parc d'activités.

## AUTO-STOP TOURNEBRIDE



Vous êtes salarié sur le parc et utilisateur du bus ou du covoiturage ? Rejoignez facilement votre entreprise depuis l'entrée du parc grâce à Auto-stop Tournebride ! 2 parcours sont identifiés pour faciliter le partage de trajet.

## VÉLO



Une piste cyclable sécurisée relie le bourg de la Chevrolière au parc d'activités de Tournebride.

# CARTE DU PARC D'ACTIVITÉS DE TOURNEBRIDE À LA CHEVROLIÈRE



Aire de covoiturage



Arrêt Aléop Transport à la demande



Piste cyclable vers la Chevrolière



Arrêt de bus Aléop ligne 313



Délimitation parc d'activités

Auto-stop Tournebride



Arrêt auto-stop départ



Arrêt auto-stop retour - ligne orange



Arrêt auto-stop retour - ligne bleue



VERS SAINT PHILBERT  
DE GRAND LIEU

VERS NANTES

ENTRÉE DU PARC

## Circulation apaisée sur le parc : tous responsables !

Sur le parc d'activités, la vitesse est limitée à 50 km/h.  
Vitesse, priorités, stationnement, manoeuvre des poids lourds... la  
tranquillité et la sécurité est l'affaire de tous, responsabilisons-nous !

